



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2012 A 19h30

Réf : CM 2012/03

L'an deux mille douze, le douze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de FEURS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TAITE, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil municipal.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.

Marianne DARFEUILLE, Paul TRIOMPHE, Serge PALMIER, Yves TROUILLEUX, Sylvie MATHIEU, Pascal BERNARD et Christian VILAIN adjoints au Maire ;

Georges REBOUX, conseiller délégué ;

Thérèse CROZILLARD, Mireille LEBON, Raymonde DUPUY, Marc NOALLY, Sylvie DESSERTINE, Frédéric VOURIOT Catherine POMPORT, Maryline ROCHE, Ise TASKIN, Benoît GARDET, Mady BONNEFOND, Gilles BERNARD, Marie-Thérèse GIROUD et Marie-Claude ROCHETTE conseillers municipaux ;

Absents avec procurations : Sylvie DELOBELLE a donné procuration à Jean-Pierre TAITE, Henri NIGAY à Christian VILAIN, Christophe GARDETTE à Paul TRIOMPHE, Denise FAFOURNOUX à Mireille LEBON, Annie PASCAL à Marie-Claude ROCHETTE et Louis CHAPUIS à Marie-Thérèse GIROUD.

Absents avec excuses : Néant

Secrétaire de séance : Sylvie MATHIEU

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 23 en début de séance

Date de la convocation : le 5 avril 2012

Date d'affichage du procès-verbal : le 20 avril 2012

1. Désignation du secrétaire de séance :

Sylvie MATHIEU est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du lundi 26 mars 2012 :

Le procès-verbal de la séance du lundi 26 mars 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

En préambule, Monsieur le Maire indique qu'il a une pensée au nom du Conseil municipal pour Louis CHAPUIS et sa famille qui sont dans la douleur suite au décès de Madame CHAPUIS le vendredi 30 mars dernier. Monsieur le Maire demande quelques secondes de recueillement.

Catherine POMPORT arrive en séance à 19h37.

3. Urbanisme - travaux – patrimoine - environnement :

3.1 Vente de terrains au lieu-dit « La Paparelle » (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de Monsieur Yves NIGAY d'acquérir un terrain pour une surface globale de 5 700 m² (voir plan au service urbanisme). Conformément à l'estimation de France Domaine n°2012 094 V 379 du 13/03/2012, l'offre de cession formulée par la ville de Feurs s'élève à 224 000 €.

Après avoir acheté du terrain pour la SA NIGAY, Yves NIGAY souhaite acquérir du foncier pour construire sa maison car actuellement il habite au milieu de l'usine. Monsieur le Maire indique que Paul TRIOMPHE, Vincent ZOUMBOULAKIS de France Domaine et lui-même ont été à deux reprises sur place pour voir les lieux. Une grande partie du terrain vendu est en pente avec des talus, des ronces et des ruines qui n'ont aucune valeur historique.

Marie-Thérèse GIROUD indique que le groupe d'opposition votera contre cette vente car il trouve dommage de perdre une partie du parc.

Monsieur le Maire indique qu'il comprend leur position et la respecte mais qu'à ce jour cette partie du parc est inexploitable car cet espace est en friche, que les ruines y sont dangereuses et que le terrain est devenu un lieu de rencontres de marginaux. Ce dernier dit que d'après M.Valette il n'y a rien d'intéressant sur ce terrain.

Christian VILAIN indique que le lavoir en contre-bas sera rénové par des chantiers écoles afin de valoriser ce patrimoine qui actuellement n'est pas mis en valeur.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante :

- d'accepter la cession à Monsieur Yves NIGAY d'un terrain de 5 700 m² lieu-dit « La Paparelle », au prix estimé par France Domaine ;
 - de l'autoriser ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié ainsi que tout document utile à cette vente.
- Monsieur le Maire précise que les frais de géomètre et notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Christian VILAIN indique qu'il a procuration pour Henri NIGAY et qu'à ce titre il ne participera pas au vote.

Décision du Conseil municipal

POUR : 21	CONTRE : 07	ABSTENTION :	NPPAV : 01
-----------	-------------	--------------	------------

4. Culture - Education :

4.1 Ouverture des accueils de loisirs périscolaires pour l'année scolaire 2012/2013 (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

L'Assemblée délibérante est informée qu'à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de Saint-Etienne, il est nécessaire que le Conseil municipal délibère sur l'ouverture des accueils de loisirs périscolaires des écoles Foréziennes. Il est rappelé que dans le cadre de sa politique à destination de la Petite Enfance et de l'Enfance, la Ville de Feurs a mis en place des accueils périscolaires pour les écoles maternelles et primaires publiques de Feurs depuis septembre 1999.

Les deux accueils de loisirs périscolaires de la Ville de Feurs (déclarés auprès de la direction départementale de la cohésion sociale de la Loire et soutenus financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales de Saint Etienne et la MSA de la Loire) se définissent comme des lieux d'accueil, d'apprentissage et de découverte de la vie sociale avec pour objectif prioritaire de rendre l'enfant autonome et responsable pour contribuer à en faire un citoyen.

Ces accueils seront ouverts durant les périodes scolaires les lundis, mardis, mercredis (exceptionnellement) jeudis et vendredis, du mardi 4 septembre 2012 au jeudi 4 juillet 2013 aux horaires suivants :

- le matin de 7h30 à 8h30 ;
- durant la pause méridienne de 12h à 14h (incluant le déjeuner) ;
- le soir de 16h30 à 18h00 (incluant le goûter) ;
- le soir de 18h00 à 18h30 : garderie réservée aux enfants dont les parents exercent une activité professionnelle.

Il est signalé que la garderie le soir de 18h00 à 18h30 n'est pas habilitée par la direction départementale de la cohésion sociale et est gratuite. Il est indiqué que le personnel municipal travaillant au sein de ces deux structures est compétent et qualifié (BPJES, BAFD, BAFA, ...) pour l'encadrement et l'animation à destination des enfants scolarisés dans les écoles Foréziennes.

Il est rappelé aux conseillers municipaux que les horaires scolaires à la rentrée 2012 seront : le matin de 8h30 à 12h00 et l'après-midi de 14h00 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'ouverture des deux accueils de loisirs périscolaires de Charles Perrault et du 8 Mai pour l'année scolaire 2012/2013.

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

4.2 Fête du livre les 6 et 7 octobre 2012 (rapporteur : Christian VILAIN) :

Comme chaque année, il convient de définir les tarifs applicables pour les ventes de livres retirés de l'inventaire. Il est proposé de conserver les tarifs 2011. La mention « retiré du domaine public pour mise en vente » sera apposée sur chaque ouvrage. Il est précisé que l'inventaire sera établi en accord avec le receveur communal.

Concernant la bourse aux livres, il est proposé également de maintenir le même montant du droit de dépôt soit 3 euros. Le pourcentage retenu au profit de la commune sur les ventes sera de 25%. Le règlement de cette bourse aux livres est le même que celui approuvé les années précédentes et doit donc être approuvé sans changement.

Christian VILAIN propose donc aux conseillers municipaux d'approuver les montants définis ainsi que le règlement et d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

5. Tourisme :

5.1 Ouverture du mini-golf pour la saison 2012 (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Il est proposé à l'assemblée de valider les horaires et la période d'ouverture du mini-golf pour la saison 2012, soit :

- Une ouverture du mini-golf à compter du 2 juin jusqu'au 2 septembre 2012 (soit le 1^{er} dimanche du mois de septembre),
- les horaires sont les suivants :

- mai, juin et septembre samedis, dimanches et jours fériés 14h00 à 18h00
- juillet et août tous les jours 14h00 à 19h00

La possibilité d'accueillir des groupes sur réservation en dehors des heures d'ouvertures sera donnée. Ces horaires sont donnés à titre indicatif, ils pourront être modifiés afin de donner une meilleure satisfaction aux usagers.

Le responsable assurera le respect du règlement et la bonne tenue du mini-golf, il encaissera contre la remise de tickets la redevance prévue par la délibération fixant les tarifs de ce service. Ces dispositions restent valables pour les années à venir, sauf avis contraire du Conseil municipal.

Marianne DARFEUILLE demande au Conseil municipal d'annuler et remplacer la délibération du 28 février 2011 et d'approuver les jours et horaires d'ouverture du mini-golf.

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6. Finances :

6.1 Subvention complémentaire à l'amicale du personnel (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Vu le vote du budget en date du 19 décembre 2011 intégrant une subvention de fonctionnement à l'amicale du personnel pour le paiement des cotisations du CNAS pour l'année 2012 d'un montant de 30 000 €, vu la délibération du 31 janvier 2011 relative à la convention d'objectifs entre la commune et l'amicale du personnel pour la période 2011 à 2013 et vu l'appel de cotisation du CNAS du 5 janvier 2012 pour l'année 2012 d'un montant de 32 680.10 €,

Marianne DARFEUILLE propose d'accorder une subvention de fonctionnement complémentaire à l'amicale du personnel d'un montant de 2 680.10 € afin de prendre en charge le complément de la cotisation 2012 tout en sachant que les crédits seront inscrits à la prochaine décision modificative.

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6.2 Subvention centrale d'affinage sur le budget de l'eau (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

Vu la délibération du 30 janvier 2012 relative à l'attribution de participations financières pour les habitants de la Petite Motte et Grande Motte pour l'acquisition de centrales d'affinage au cours des années 2012 et 2013, vu la demande de M. GIRAUDIER Gilles domicilié à la Petite Motte d'obtenir une participation financière pour l'acquisition d'une centrale d'affinage, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante au vu du dossier de M. GIRAUDIER concernant l'acquisition d'un tel équipement pour un montant de 2 400 €, de lui accorder une participation financière de 500 € sachant que les crédits seront inscrits à l'article 6742 du budget de l'eau lors de la décision modificative n° 1.

Marie-Claude ROCHETTE s'inquiète de la qualité sanitaire de l'eau des puits à la Petite Motte et la Grande Motte notamment en raison de la possible présence de nitrates.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas au courant d'une telle pollution ; ce qu'il sait c'est que des contrôles peuvent-être effectués au bénéfice des exploitants agricoles et des familles.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 07	NPPAV : 0
-----------	------------	-----------------	-----------

6.3 Subvention exceptionnelle à destination des Scouts de France (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

L'association des scouts de France du groupe St Paul en Forez de Feurs a comme objectif de participer à l'éducation des jeunes afin de les rendre autonomes et responsables. Cette association a décidé d'acquérir du matériel pour construire des tables et des bancs.

Monsieur le Maire souligne l'excellent travail sur la citoyenneté qui est réalisé au sein du mouvement scoutisme.

Etant donné que cette association n'a pas de subvention annuelle de fonctionnement, Monsieur le Maire propose de leur octroyer une subvention exceptionnelle de 300.00 € sachant que les crédits seront inscrits lors de la prochaine décision modificative.

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6.4 Subvention exceptionnelle à destination de la MJC pour le projet à Afra (rapporteur : Christian VILAIN) :

Le Conseil municipal est informé que la MJC poursuit son projet solidaire au Maroc. Le groupe d'intervenants est composé d'étudiants, onze filles et cinq garçons âgés de 16 à 19 ans. Le séjour se déroulera du 11 au 27 juillet 2012.

Ce projet a pour but de poursuivre le chantier entrepris par les jeunes l'an dernier. Il s'agit d'effectuer les finitions d'un bâtiment accueillant une salle d'alphabétisation, notamment pour les jeunes filles pour qui l'école s'arrête à 12 ans, une salle de tissage, permettant aux femmes de se retrouver régulièrement pour exercer une activité, échanger des savoirs faire et éventuellement développer à l'avenir un commerce à savoir une épicerie associative.

Afin d'aider à financer ce projet et plus particulièrement le départ d'une Forézienne, Christian VILAIN propose au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 200,00 € sachant que les crédits correspondants seront inscrits à la prochaine décision modificative.

Décision du Conseil municipal

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6.5 Vote des taux de fiscalité (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

En préambule au vote des taux, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour la première fois depuis très longtemps les bases ont augmenté plus faiblement que l'année n-1. Monsieur le Maire remercie le Conseil municipal et les services pour leur travail car malgré une hausse des bases moins forte que prévu, la commune pourra ne pas augmenter la fiscalité locale pour 2012.

Monsieur TRIOMPHE souligne le travail du pôle achat au quotidien qui permet d'acheter au meilleur prix tout en ayant un bon rapport qualité prix. Pour améliorer la situation financière de la commune, Paul TRIOMPHE signale qu'il demande aux services de faire très attention dans les achats récurrents et qu'il travaille sur tout ce qui touche aux économies d'énergies car il existe une forte marge de manœuvre d'un point de vue financier et l'enjeu en termes de développement durable n'est pas négligeable.

Vu le vote du budget 2012 en date du 19 décembre 2011, vu l'état 1288 M du 3 février 2012 relatif à la notification des bases réelles des taux d'imposition de l'année 2011, vu l'état 1259 COM du 5 mars 2012 relatif à la notification des taux d'imposition des taxes directes locales et à la communication des bases prévisionnelles pour l'année 2012 et vu les réunions de la CLECT des 21 et 29 mars 2012, Paul TRIOMPHE confirme, que conformément au débat d'orientation budgétaire, il n'y aura pas d'augmentation des taux sur l'année 2012, malgré le fait que les bases d'imposition prévisionnelles soient moins élevées que celles attendues. En effet, au moment de la préparation budgétaire, seules les bases d'imposition prévisionnelles de l'année 2011 étaient connues, ce qui a conduit à l'estimation ci-dessous prenant en compte l'augmentation annuelle des valeurs locatives, ainsi que l'évolution moyenne des bases d'impositions des années précédentes :

désignation	Bases estimatives 2011	Bases estimatives 2012	% évol. des bases	Taux 2012	Variation des taux	produit voté par le conseil municipal	variation du produit N-1
Taxe d'Habitation	10 004 000	10 204 080	102,00%	9,32%	100,00%	951 020	102,00%
Taxe Foncière	11 277 000	11 615 310	103,00%	13,04%	100,00%	1 514 635	103,00%
Taxe Foncière Non Bâtie	141 200	134 140	95,00%	38,46%	100,00%	51 590	95,00%
Total	21 422 200	21 953 530	102,48%		100,00%	2 517 246	102,44%

En conséquence, c'est le montant de 2 517 246 € qui a été inscrit à l'article 7311 du BP 2012. Mais, suite à la communication des bases réelles de 2011, il apparaît que celles-ci ont été réajustées par les services fiscaux, et que celles-ci sont donc inférieures aux bases prévisionnelles 2011, entraînant du même coup une diminution des recettes fiscales de la commune pour 2011.

En conséquence, ce phénomène entraîne un produit voté par le Conseil municipal de 2 476 427 € comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

désignation	Bases réelles 2011	Bases estimatives 2012 de l'état 1259	% évol. des bases	Taux 2012	Variation des taux	produit voté par le conseil municipal	variation du produit N-1
Taxe d'Habitation	9 877 190	10 027 000	101,52%	9,32%	100,00%	934 516	101,52%
Taxe Foncière	11 152 089	11 403 000	102,25%	13,04%	100,00%	1 486 951	102,25%
Taxe Foncière Non Bâtie	140 604	142 900	101,63%	38,46%	100,00%	54 959	101,63%
Total	21 169 883	21 572 900	101,90%		100,00%	2 476 427	102,18%

Malgré cette situation, il est proposé de voter des taux de fiscalité pour l'année 2012 constant par rapport à 2011 et d'amortir cette diminution de recettes de 40 819 € avec la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2011.

Marie-Claude ROCHETTE intervient « le vote des taux des taxes a été annulé lors du dernier Conseil municipal car la CLECT devait se réunir le 29 mars pour les taux de la CCFF, pourriez-vous nous donner les montants des fonds de concours pour Feurs pour 2011, avec le taux de 15% pour la CCFF et s'il avait été de 12,98% ?

Monsieur le Maire répond « vous n'avez rien compris ou on vous l'a mal expliqué » en lui rappelant que le pacte financier et fiscal a plusieurs objectifs, d'une part, développer son territoire en se donnant les moyens de réaliser des investissements et d'autre part, optimiser la DGF de notre EPCI par une amélioration du CIF en optimisant ce coefficient par un prélèvement de fiscalité intercommunale pour le compte des communes en respectant le principe de neutralité de celles-ci. Or, l'an passé la commune a baissé de 20% les taxes locales sur conseil du cabinet KPMG et en réalité la baisse aurait dû être de 15% ce qui a engendré un delta en termes de fonds de concours de 143 000.00 €. Pour l'exercice 2012, les fonds de concours pour Feurs seront à hauteur d'un peu plus de 506 000.00 €. Monsieur le Maire fait remarquer que pour gérer une ville il faut être très prudent dans sa gestion et faire un gros effort sur les achats pour acheter au meilleur prix. Monsieur le Maire signale que la communauté de communes envisage de mutualiser notre service pôle achat afin de faire des économies.

Marie-Claude ROCHETTE dit « les fonds de concours votés pour 2011 pour Feurs étaient de 614 000.00 €, document donné avec le compte administratif 2010, pourriez-vous confirmer le montant » ?

Monsieur le Maire répond « vous n'avez rien compris » et il insiste avec Paul TRIOMPHE sur le fait qu'en 2012 il n'y aura pas de hausse d'impôts sur Feurs et pas de recours à l'emprunt bien que de nombreux investissements soient réalisés. Pour eux cela est la preuve d'une bonne gestion.

Mady BONNEFOND remarque que la commune vend son patrimoine depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire répond que la part des ventes du patrimoine par rapport aux recettes globales est très faible. Monsieur le Maire insiste sur la volonté de sa municipalité de ne pas augmenter la pression fiscale sur les Foréziens.

Marie-Claude ROCHETTE demande le montant des fonds de concours pour Feurs pour l'année 2012.

Monsieur le Maire lui répond pour la troisième fois « vous n'avez rien compris ».

Paul TRIOMPHE lui répond que les fonds de concours s'élèveront à un peu plus de 506 000.00 €.

Marie-Claude ROCHETTE annonce qu'elle va s'en aller en disant « j'en ai marre de vous entendre dire que je n'y comprends rien, je demande des précisions sur l'erreur de l'année dernière, les citoyens qui paient leurs impôts ont le droit de savoir »

Benoît GARDET dit qu'il y a une part votée par la CCFF pour les fonds de concours aux municipalités et demande le montant du trop-perçu en 2011 par Feurs sur les fonds de concours.

Monsieur le Maire coupe la parole à Benoît Gardet en l'informant qu'au début du prochain Conseil il lui expliquera, tout en insistant que lui aussi n'a pas compris car en terme de fiscalité il y a eu un moins perçu sur 2011 pour la commune donc il n'y a pas de remboursement à effectuer.

A 20h15, l'ensemble du groupe « Agir Ensemble, Un Engagement Durable » à savoir Benoît GARDET, Mady BONNEFOND, Gilles BERNARD, Marie-Thérèse GIROUD et Marie-Claude ROCHETTE quitte la salle du Conseil municipal pour marquer leur désapprobation aux propos de Monsieur le Maire.

Au départ des élus d'opposition Monsieur le Maire dit : c'est du théâtre, je le sais car je l'ai pratiqué lorsque j'étais dans l'opposition.

Paul TRIOMPHE demande au Conseil municipal d'approuver les taux suivants pour l'année 2012 sachant que l'article 7311 sera corrigé lors de la prochaine décision modificative :

* Taxe d'Habitation :	9.32 %
* Taxe Foncière :	13.04 %
* Taxe Foncière Non Bâti :	38.46 %

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

6.6 Demande de fonds de concours pour les travaux de la salle des fêtes (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Vu la délibération du 5 avril 2011 relatif au pacte financier et fiscal entre la commune et la communauté de communes de FEURS EN FOREZ, il est proposé de demander un fonds de concours pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Le montant prévisionnel de ce marché concernant les travaux d'investissement s'élevant à 646 000,00 € HT, et la commune de FEURS ne disposant pas de subventions sur ces travaux, elle sollicite la Communauté de Communes de FEURS EN FOREZ pour l'obtention d'un fonds de concours de 323 000,00 € HT.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

7. Ressources Humaines :

7.1 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Vu la délibération du 19 décembre 2006 modifiée relative au régime indemnitaire, vu la délibération du 26 septembre 2011 relative aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.), vu la délibération du 26 mars 2012 relative à la mise en place d'astreintes sur les domaines de l'eau et de l'assainissement et vu l'avis du comité technique paritaire du 18 mai 2011, Marianne DARFEUILLE propose d'intégrer dans les personnes bénéficiaires des I.H.T.S. les agents de catégorie B de la filière technique et de la police municipale, uniquement pour les heures liées aux astreintes pour la filière technique et pour les heures liées aux fêtes, cérémonies et manifestations pour la police municipale.

Ces heures devront être inscrites dans un tableau mensuel qui sera visé par le chef de service et qui devra comprendre, le jour de réalisation, les horaires et le motif.

Vu ces indications, Marianne DARFEUILLE demande au Conseil municipal d'intégrer dans les agents bénéficiaires des I.H.T.S. les agents de catégorie B de la filière technique et de la police municipale uniquement pour les heures liées aux astreintes et pour les heures liées aux fêtes, cérémonies et manifestations pour la police municipale.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

8. Intercommunalité :

8.1 Convention Prévoiriaux (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

Vu le projet d'aménagement d'une déchetterie et d'une aire des gens du voyage aux Prévoiriaux par la Communauté de Communes de FEURS EN FOREZ et considérant qu'il y a lieu de réaliser les réseaux V.R.D. pour cet aménagement et de définir les conditions d'intervention de la commune de FEURS et de la Communauté de Communes de FEURS EN FOREZ, Monsieur TRIOMPHE propose de signer une convention avec la Communauté de Communes de FEURS EN FOREZ (consultable au secrétariat général) pour une participation financière d'un montant estimatif de 525 457.84 € HT.

Paul TRIOMPHE sollicite les conseillers municipaux pour l'autoriser à signer la convention de participation aux travaux avec la Communauté de Communes de FEURS EN FOREZ sachant que les crédits seront inscrits dans les prochaines décisions modificatives des budgets, principal, eau et assainissement, au chapitre 13.

Décision du Conseil municipal

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

9. Questions diverses : Néant

10. Décisions du Maire :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2010.

MPPA-2012-DM-013	02/04/2012	Marché de travaux pour l'extension de l'école du Huit Mai – création d'une salle de classe pour un montant total de 86 958.79 € HT : - Lot 1 maçonnerie aux Ets Archimbaud pour un montant de 21 446.76 € HT - Lot 2 traitements charpente aux Ets Lambert pour un montant de 1 850.00 € HT - Lot 3 métallerie/menuiserie aluminium à l'entreprise Agrafeil pour un montant de 11 446.38 € HT - Lot 4 menuiserie bois à la menuiserie Chapuis pour un montant de 4 400.00 € HT - Lot 5 carrelage/faïence aux Ets Archimbaud pour un montant de 8 671.51 € HT - Lot 6 plâtrerie/peinture à Déco Design pour un montant de 17 254.36 € HT - Lot 7 électricité aux Ets Cuisson pour un montant de 6 000.00 € HT - Lot 8 chauffage/ventilation à l'entreprise Néel Fraisse pour un montant de 14 189.78 € - Lot 9 plomberie/sanitaire aux Ets Merle pour un montant de 1 700.00 € HT
------------------	------------	---

Catherine POMPORT demande dans l'hypothèse où Feurs ne fasse plus d'investissement si notre commune touchera toujours des fonds de concours.

Monsieur le Maire lui répond que oui car des dépenses de fonctionnement peuvent être prise en compte.

11. Tirage au sort des jurés d'Assises.

Les conseillers municipaux à tour de rôle ont procédé au tirage au sort de 18 Foréziens nés avant 1990 et inscrits sur la liste électorale. Monsieur le Maire souligne que ce tirage aura lieu informatiquement ce qui va faire gagner du temps.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie le 20 avril 2012, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Sylvie MATHIEU

LE MAIRE
Jean-Pierre TAITE